



## PROCES VERBAL

---

Conseil d'Administration  
du Centre Communal d'Action Sociale  
mardi 11 janvier 2022



## MEMBRES PRESENTS

### Le Président :

~~Eric BERDOATI~~

### Les Elus :

Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président  
Mireille GUEZENEC  
~~Jean-Claude TREMINTIN~~  
~~Virginie RECHAIN~~  
Diane MICHOUDET  
Nicolas PUJOL  
Rafael MAYCHMAZ  
Irène DOUTSAS

### Les Représentants des associations :

Brigitte CLERMONT  
Xavier CROSNIER LECONTE  
~~Vincent NOEL~~  
~~Catherine PERRAUDEAU~~  
Alain RAVAILLER  
Henri ROISIN  
~~Gisèle THOMAS~~  
Marc TIHY

### Les pouvoirs suivants ont été donnés :

- Monsieur Jean-Claude TREMINTIN à Monsieur Jean-Christophe PIERSON
- Madame Virginie RECHAIN à Monsieur Nicolas PUJOL
- Monsieur Vincent NOEL à Monsieur Marc TIHY
- Madame Gisèle THOMAS à Monsieur Henri ROISIN

### Assistait également à la réunion :

Marie SANGOUARD, Directrice Pôle Solidarité, citoyenneté et santé



## SOMMAIRE

<b>A. DELIBERATION :</b>	<b>4</b>
1. Désignation d'un secrétaire de séance.....	4
<b>B. ADOPTION DU PROCES VERBAL</b>	<b>4</b>
<b>C. DELIBERATIONS</b>	<b>4</b>
1 Aide sociale légale.....	4
2. Aide sociale extra-légale .....	4
<b>D. QUESTIONS DIVERSES</b>	<b>5</b>



Jean-Christophe PIERSON souhaite la bienvenue à Irène DOUTSAS, nouveau membre du Conseil d'Administration en tant que Conseillère Municipale remplaçant Catherine NADO.

## **A. DELIBERATION :**

### **1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Sur proposition de Monsieur le Vice-Président, le Conseil décide :

**N° 01 : DE NOMMER**, secrétaire de séance, Sylvie SOIRAT, Responsable du service Affaires sociales et Seniors

La délibération est adoptée à l'unanimité

## **B. ADOPTION DU PROCES VERBAL**

- Le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du jeudi 2 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

## **C. DELIBERATIONS**

### **1 - Aide sociale légale**

Compte tenu de l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Conseil décide d'émettre un avis favorable pour les demandes suivantes :

**N° 02 et N° 03** : prise en charge par le Conseil Départemental de frais de placement en établissement.

Les délibérations sont adoptées à l'unanimité

**N° 04** : prise en charge par le Conseil Départemental du renouvellement de frais de placement en établissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité

### **2 - Aide sociale extra-légale**

Compte tenu de l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Conseil décide d'allouer les secours suivants :

**N° 05** : secours financier de 1 527,76 € pour régler des frais de loyer.

La délibération est adoptée à l'unanimité

**N° 06** : secours financier de 500,00 € pour régler des frais de permis de conduire.

La délibération est adoptée à l'unanimité

A la demande de Jean-Christophe PIERSON, Alain RAVAILLER explique à Irène DOUTSAS ce qu'est l'APAJ.

Association créée en 1993 par Pierre BALDINI sous la mandature de Jean-Pierre FOURCADE, elle a pour but d'assurer prévention et accompagnement auprès de jeunes âgés de 11 à 25 ans, en difficulté, parfois aux portes de la délinquance.

Diverses activités et l'accompagnement par des éducateurs favorisent leur insertion sociale et professionnelle.



**N° 07** : secours financier de 500,00 € pour régler des frais de permis de conduire.

La délibération est adoptée à l'unanimité

**N° 08** : secours financier de 500,00 € pour régler des frais de permis de conduire.

La délibération est adoptée à l'unanimité

**N° 09** : secours financier de 300,00 € pour régler des frais de permis de conduire.

La délibération est adoptée à l'unanimité

**N° 10** : secours financier de 152,00 € pour régler des frais de taxe audiovisuelle.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Jean-Christophe PIERSON explique à Irène DOUTSAS ce qu'est le SST8 : Service Social Territorial qui regroupe des travailleurs sociaux (assistantes sociales, éducateurs, puéricultrices...) intervenant sur plusieurs communes qui constituent le Territoire 8, dont Saint-Cloud.

Jean-Christophe PIERSON fait état des difficultés de partenariat rencontrées avec le SST8, du fait du Turn-over important des travailleurs sociaux qui engendre une méconnaissance du fonctionnement de chaque ville, de chaque CCAS, et par la suite, très peu de sollicitations.

## **D. QUESTIONS DIVERSES**

Mireille GUEZENEC demande quel est à présent le délai moyen pour obtenir un rendez-vous avec une assistante sociale du SST8.

- Brigitte CLERMONT répond qu'à sa connaissance, environ 6 semaines s'écoulent avant qu'un usager puisse rencontrer une assistante sociale, sachant que lors de sa première démarche, il devra d'abord être reçu par une cellule d'accueil administrative.

Les dates des prochains Conseils d'Administration sont fixées comme suit :

- **Mardi 8 février 2022**, salle des Mariages, à 18 heures. : séance traditionnelle
- **Mardi 15 mars 2022**, salle des Mariages à 18 heures : présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire + séance traditionnelle,
- **Jeudi 7 avril 2022**, salle des Mariages à 18 heures : approbation du Compte Administratif 2021, vote du Budget 2022 + séance traditionnelle.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h45.